

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉOLUTION

NUMÉRO 7508 SÉANCE DU 25 mars 2024

Sont présents:

Rémy Vincent	Grand Chef (absent)
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial (intérim)
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Tina Durand	Secrétaire

DEMANDE DE TRANSFERT DE BANDE - MARIE-ÈVE PAGÉ

Attendu que Mme Marie-Ève Pagé, membre inscrit de la bande des Innus de Pessamit, a fait parvenir une demande de transfert de bande à la Nation huronne-wendat (la « NHW »);

Attendu que la demande de Mme Pagé est conforme aux exigences mentionnées dans la résolution no. 7142 qui est datée du 18 janvier 2021, plus précisément au point 2 : Pour un Indien inscrit au Registre, membre d'une autre Première Nation et dont le (la) conjoint(e) est un membre inscrit de la NHW, c'est-à-dire : a) être âgé(e) d'au moins 18 ans; b) être marié(e), uni(e) civilement ou conjoint(e) de fait, depuis au moins 5 ans sans interruption avec un Huron-Wendat statué; c) présenter une demande écrite au CNHW; d) fournir les pièces justificatives exigées; e) consentir à la tenue d'une enquête policière à son sujet.

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Stéphane B. Picard, **appuyé** par le Chef familial Daniel Sioui, et **résolu:**

- **Que** le Conseil de la Nation huronne-wendat approuve et accepte le transfert à la Nation huronne-wendat de Mme Marie-Ève Pagé;
- **Que** les démarches auprès du Registraire des Indiens soient entreprises dans les plus brefs délais pour procéder à ce transfert.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 26 mars 2024 **Résolution adoptée à l'unanimité**



SECRÉTAIRE
TINA DURAND